

REVUE

Libre

17
2017

L'affaire
La Barre

17
|
2017

L'affaire La Barre

REVUE
Voltaire

I. AUTOUR DE L'AFFAIRE LA BARRE

Myrtille Méricam-Bourdet

Réinvestir l'affaire La Barre

Éric Wenzel

Les juges, les témoignages et les aveux : l'affaire du chevalier de La Barre au prisme de la procédure criminelle de l'Ancien Régime

Laetitia Saintes

De la barbarie des robes noires. L'affaire La Barre vue sous l'angle des discours voltairiens

Russell Goulbourne

« Il y a enfin des spectateurs qui n'aiment point du tout de pareilles pièces » : Voltaire, La Barre et la référence théâtrale

Alain Sager

Si l'humanité n'existait pas, faudrait-il l'inventer ? L'anthropologie voltairienne après l'affaire La Barre

Salwa Ben Sassi-Taktak

Lire Voltaire à la lumière de l'affaire La Barre : le cas du *Dictionnaire philosophique*

Christiane Mervaud

Les deux réécritures de l'affaire La Barre dans les *Questions sur l'Encyclopédie*

John R. Iverson

Les manuscrits de Saint-Pétersbourg et la genèse du *Cri du sang innocent*

Stéphanie Géhanne-Gavoty

De l'assassinat juridique dans la *Correspondance littéraire* de Grimm : un traitement voltairien de l'affaire La Barre ?

Linda Gil

« La philosophie peut-elle réparer les maux affreux qu'a fait[s] la superstition ? » Condorcet, l'affaire du chevalier de La Barre et l'édition de Kehl des *Œuvres complètes* de Voltaire

Charles Coutel

L'apprentissage de la justice dans la liberté. Actualité de la *Vie de Voltaire* de Condorcet

Nicolas Morel

La lettre à « M. Pasquier », de Voltaire à Beuchot : les affaires judiciaires entre réaction et canonisation

II. INÉDITS ET DOCUMENTS

Natalia Speranskaya

Les manuscrits se rapportant à l'affaire La Barre – d'Étallonde conservés à la Bibliothèque de Voltaire à Saint-Pétersbourg

Christophe Paillard

L'exemplaire maître des *Œuvres* de Voltaire dans la seconde moitié des années 1760. L'auto-annotation de BV3464-1, modèle de BV3462-2, « Keate » et « Balleidier »

François Moureau

Une lettre en partie inédite de Jean-Baptiste Rousseau à Voltaire sur *La Ligue* (Vienne, 11 mai 1722 ; D105)

Nicholas Cronk

Un nouveau correspondant de Voltaire : une lettre inédite de Voltaire à Louis Joseph de Lalive d'Épinay (D11881a)

Ruggero Sciuto

The duc de Richelieu, Voltaire, and Mme du Barry: an Unpublished Letter from the *cabinet noir* (D18516a)

François Moureau

Un écho inédit de Voltaire « mourant » et de la première d'*Irène* par le pharmacien Cadet de Vaux

III. COMPTES RENDUS

ISBN :
979-10-231-2541-2

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

R E V U E

voltaire

n° 17 • 2017

L'affaire La Barre



Ouvrage publié avec le concours de l'université Paris-Sorbonne

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2017

© Sorbonne Université Presses, 2022

ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0566-7

PDF numériques :

Voltaire17 · L'affaire La Barre	979-10-231-1508-6
Voltaire17 · Myrtille Méricam-Bourdet · Réinvestir l'affaire La Barre	979-10-231-2530-6
Voltaire17 · Éric Wenzel · Les juges, les témoignages et les aveux...	979-10-231-2531-3
Voltaire17 · Lætitia Saintes · De la barbarie des robes noires...	979-10-231-2532-0
Voltaire17 · Russel Goulbourne · Voltaire, La Barre et la référence théâtrale	979-10-231-2533-7
Voltaire17 · Alain Sager · L'anthropologie voltairienne après l'affaire La Barre	979-10-231-2534-4
Voltaire17 · Salwa Ben Sassi-Taktak · Lire Voltaire à la lumière de l'affaire La Barre...	979-10-231-2535-1
Voltaire17 · Christiane Mervaud · Les deux réécritures de l'affaire La Barre...	979-10-231-2536-8
Voltaire17 · John R. Iverson · Les manuscrits de Saint-Petersbourg...	979-10-231-2537-5
Voltaire17 · Stéphanie Géhanne-Gavoty · De l'assassinat juridique...	979-10-231-2538-2
Voltaire17 · Linda Gil · Condorcet, l'affaire du chevalier de La Barre...	979-10-231-2539-9
Voltaire17 · Charles Coutel · L'apprentissage de la justice dans la liberté...	979-10-231-2540-5
Voltaire17 · Nicolas Morel · Lettre de Voltaire à Beuchot...	979-10-231-2541-2
Voltaire17 · Natalia Speranskaya · Les manuscrits se rapportant à l'affaire La Barre...	979-10-231-2542-9
Voltaire17 · Christophe Paillard · L'exemplaire maître des Œuvres de Voltaire...	979-10-231-2543-6
Voltaire17 · François Moureau · Une lettre en partie inédite de Jean-Baptiste Rousseau à Voltaire...	979-10-231-2544-3
Voltaire17 · Nicholas Cronk · Un nouveau correspondant de Voltaire...	979-10-231-2545-0
Voltaire17 · Ruggero Sciuto · The duc de Richelieu, Voltaire, and Mme du Barry...	979-10-231-2546-7
Voltaire17 · François Moureau · Un écho inédit de Voltaire...	979-10-231-2547-4
Voltaire17 · Comptes rendus	979-10-231-2548-1

Mise en page Atelier Christian Miller
Adaptation numérique Emmanuel Marc DUBOIS (Issigeac)
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60
sup@sorbonne-universite.fr
sup.sorbonne-universite.fr

SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations.....	7
---------------------------------------	---

I

AUTOUR DE L'AFFAIRE LA BARRE

Section coordonnée par Myrtille Méricam-Bourdet

Réinvestir l'affaire La Barre Myrtille Méricam-Bourdet	11
Les juges, les témoignages et les aveux : l'affaire du chevalier de la barre au prisme de la procédure criminelle de l'ancien régime Éric Wenzel.....	17
De la barbarie des robes noires. L'affaire La Barre vue sous l'angle des discours voltairiens Laetitia Saintes	29
« Il y a enfin des spectateurs qui n'aiment point du tout de pareilles pièces » : Voltaire, La Barre et la référence théâtrale Russell Goulbourne.....	45
Si l'humanité n'existait pas, faudrait-il l'inventer ? De l'anthropologie voltairienne après l'affaire La Barre Alain Sager	55
Lire Voltaire à la lumière de l'affaire La Barre : le cas du <i>Dictionnaire philosophique</i> Salwa Ben Sassi-Taktak	67
Les deux réécritures de l'affaire La Barre dans les <i>Questions sur l'Encyclopédie</i> Christiane Mervaud.....	77
Les manuscrits de Saint-Petersbourg et la genèse du <i>Cri du sang innocent</i> John R. Iverson.....	103
De l'assassinat juridique dans la <i>Correspondance littéraire</i> de Grimm : Un traitement voltairien de l'affaire La Barre ? Stéphanie Géhanne-Gavoty	125
« La philosophie peut-elle réparer les maux affreux qu'a fait[s] la superstition ? » Condorcet, L'affaire du chevalier de La Barre et l'édition de Kehl des <i>Œuvres complètes</i> de voltaire Linda Gil.....	143

L'apprentissage de la justice dans la liberté. Actualité de la <i>Vie de Voltaire</i> de Condorcet Charles Coutel.....	159
La lettre à « M. Pasquier », de Voltaire à Beuchot : Les affaires judiciaires entre réaction et canonisation Nicolas Morel.....	167

II INÉDITS ET DOCUMENTS

Les manuscrits se rapportant à l'affaire La Barre – d'Étallonde conservés à la bibliothèque de Voltaire à Saint-Pétersbourg* Natalia Speranskaya.....	181
4 L'exemplaire maître des œuvres de Voltaire dans la seconde moitié des années 1760. L'auto-annotation de BV3464-1, modèle de bv3462-2, « keate » et « balleidier » Christophe Paillard, avec la collaboration d'Alla Zlatopolskaya.....	261
Une lettre en partie inédite de Jean-Baptiste Rousseau à Voltaire sur <i>La Ligue</i> (Vienne, 11 mai 1722 ; D105) François Moureau.....	297
Un nouveau correspondant de Voltaire : une lettre inédite de voltaire à Louis Joseph de Lalive d'Épinay (D11881a) Nicholas Cronk.....	301
The duc de Richelieu, Voltaire, and Mme du Barry: an unpublished letter from the <i>Cabinet noir</i> (d18516a)* Ruggero Sciuto.....	309
Un écho inédit de Voltaire « mourant » et de la première d' <i>Irène</i> par le pharmacien Cadet de Vaux François Moureau.....	315

III
COMPTES RENDUS

Section coordonnée par Gillian Pink et Antoine Villard

<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 51A, <i>Recueil des facéties parisiennes</i> , Oxford, Voltaire Foundation, 2015, xxx + 592 p. Olivier Ferret.....	321
<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 58, <i>Œuvres de 1764</i> , Oxford, Voltaire Foundation, 2016, xxvi + 610 p. Édouard Languille	327
<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 70A, <i>Writings of 1769 (IIA)</i> , Oxford, Voltaire Foundation, 2015, xx + 465 p. Sylvain Menant.....	332
<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 70B, <i>Writings of 1769 (IIB)</i> , Oxford, Voltaire Foundation, 2016, xviii + 342 p. Alain Sandrier	334
Voltaire, <i>Zaïre</i> , éd. Pierre Frantz, Paris, Gallimard, coll. « Folio théâtre », 2016, 249 p. Laurence Daubercies	338
Catherine II de Russie et Friedrich Melchior Grimm, <i>Une correspondance privée, artistique et politique au siècle des Lumières</i> , t. I, 1764-1778, édition critique par Sergueï Karp, avec la collaboration de Georges Dulac, Christoph Frank, Sergueï Iskioul, Gérard Kahn, Ulla Kölving, Nadezsda Plavinskaia, Vladimir Rjéousti et Claus Scharf, Ferney-Voltaire/Moscou, Centre international d'étude du XVIII ^e siècle/Monuments de la pensée historique, 2016, lxxxiv + 341 p. Christophe Paillard.....	341
Olivier Ferret, <i>Voltaire dans l'Encyclopédie</i> , Paris, Société Diderot, coll. « L'atelier », 2016, 413 p. Antoine Villard	349
Gail K. Noyer, <i>Voltaire's Revolution: Writings from His Campaign to Free Laws from Religion</i> , Amherst/New York, Prometheus, 2015, 397 p. Patrick Neiertz.....	357
Agenda de la SEV.....	361

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Bengesco	Georges Bengesco, <i>Voltaire. Bibliographie de ses œuvres</i> , Paris, Librairie académique Perrin, 1882-1890, 4 vol.
BnC	<i>Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs : t. 214 ; Voltaire</i> , éd. H. Frémont et autres, Paris, 1978, 2 vol.
BV	M. P. Alekseev et T. N. Kopreeva, <i>Bibliothèque de Voltaire : catalogue des livres</i> , Moscou, 1961.
CL	Grimm, Diderot, Raynal, Meister et autres, <i>Correspondance littéraire, philosophique et critique</i> , éd. M. Tourneux, Paris, Garnier, 1877-1882, 16 vol.
CN	<i>Corpus des notes marginales de Voltaire</i> , Berlin/Oxford, Akademie-Verlag/Voltaire Foundation, 1979- [8 vol. parus].
D	Voltaire, <i>Correspondence and related documents</i> , éd. Th. Besterman, <i>OCV</i> , t. 85-135, Oxford, Voltaire Foundation, 1968-1977.
<i>Dictionnaire général de Voltaire</i>	R. Trousson et J. Vercruyse (dir.), <i>Dictionnaire général de Voltaire</i> , Paris, H. Champion, 2003.
<i>Encyclopédie</i>	<i>Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres</i> , Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1751-1765, 17 vol. ; <i>Recueil de planches, sur les sciences, les arts libéraux, et les arts mécaniques, avec leur explication</i> , Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1762-1772, 9 vol.
Ferney	George R. Havens et Norman L. Torrey, <i>Voltaire's catalogue of his library at Ferney</i> , <i>SVEC</i> , n° 9 (1959).
Fr.	Manuscrits français (BnF).
<i>Inventaire Voltaire</i>	J. Goulemot, A. Magnan et D. Masseur (dir.), <i>Inventaire Voltaire</i> , Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1995.
K84	<i>Œuvres complètes de Voltaire</i> , [Kehl], Société littéraire typographique, 1784-1789, 70 vol. in-8°.

M	Voltaire, <i>Œuvres complètes</i> , éd. L. Moland, Paris, Garnier, 1877-1882, 52 vol.
n.a.fr.	Nouvelles acquisitions françaises (BnF).
OCV	<i>Les Œuvres complètes de Voltaire / The Complete Works of Voltaire</i> , Oxford, Voltaire Foundation [édition en cours].
OH	Voltaire, <i>Œuvres historiques</i> , éd. R. Pomeau, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1957.
OUSE	<i>Oxford University Studies in the Enlightenment</i> , Oxford, Voltaire Foundation.
SVEC	<i>Studies on Voltaire and the Eighteenth Century</i> , Oxford, Voltaire Foundation.
VST	R. Pomeau, R. Vaillot, Ch. Mervaud et autres, <i>Voltaire en son temps</i> , 2 ^e éd., Oxford, Voltaire Foundation, 1995, 2 vol.
8 w75G	Voltaire, <i>La Henriade, divers autres poèmes et toutes les pièces relatives à l'épopée</i> , Genève, [Cramer et Bardin], 1775, 40 vol. in-8° [édition dite « encadrée »].

I

Autour de l'affaire La Barre

Section coordonnée par Myrtille Méricam-Bourdet

LA LETTRE À « M. PASQUIER », DE VOLTAIRE À BEUCHOT :
LES AFFAIRES JUDICIAIRES
ENTRE RÉACTION ET CANONISATION

Nicolas Morel
Université de Berne

Le chevalier de La Barre n'est pas à proprement parler le sujet de cet article, qui se propose de réfléchir sur un aspect de la réception de l'affaire judiciaire qui a conduit à sa condamnation. Le propos se situe en marge de l'affaire La Barre du point de vue chronologique tout d'abord, puisqu'il y est question de l'écho donné à cette affaire dans les premières années du XIX^e siècle ; pour une raison de perspective ensuite, puisque notre propos se concentrera non sur La Barre lui-même mais sur son juge, Denis-Louis Pasquier (1698-1782), conseiller au parlement du Roi depuis 1712, et doyen de la Grande chambre dès 1778¹. Il s'agira cependant de se distancier du cadre purement judiciaire de cette affaire pour porter plutôt un coup de projecteur sur l'histoire éditoriale de la seule lettre que nous possédons entre Voltaire et Pasquier, à savoir celle en date du 20 septembre 1776 (D20305). Si Voltaire mentionne en effet abondamment Pasquier, surtout dans les lettres qu'il destine à D'Alembert ou à d'Argenson, et si l'on connaît bien les railleries qu'il lui adresse (notamment les pseudonymes de « bœuf-tigre » ou de « tête de veau »²), cette missive, dont nous n'avons pas le manuscrit, reste pourtant le seul témoignage d'un échange direct entre les deux hommes. Comprise dans les volumes de la *Correspondance* du patriarche dès l'édition des *Ceuvres de Voltaire* donnée par Beuchot en 1834, cette lettre paraît pour la première fois dans le « feuilleton » du *Journal des débats*, le 25 thermidor an IX (13 août 1801), pendant le Consulat.

- 1 Voir Jean-Baptiste-Pierre Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume, et des maisons princières de l'Europe*, Paris, [s.n.], 1822-1833, 12 vol., t. VIII (1827), p. 104-106.
- 2 Voir D14991 (« On a coupé les griffes au monstre de l'Inquisition, tandis que chez vous le bœuf-tigre frappe de ses cornes et dévore de ses dents ») ou D13424 (« Avez-vous connu, mon cher maître, un certain M. Pasquier, conseiller de la cour, qui a de gros yeux, et qui est un grand bavard ? On a dit de lui que sa tête ressemblait à une tête de veau, dont la langue était bonne à griller »).

D'une publication à l'autre, l'histoire éditoriale de la lettre de Voltaire à Pasquier nous permet de comprendre quelle est la réception des affaires judiciaires dans le contexte politique du début du XIX^e siècle. Mais elle permet aussi de parfaire notre connaissance de la réception médiatique de Voltaire entre le Consulat et la monarchie de Juillet. Une difficulté sera de parvenir à embrasser trois périodes bien distinctes : celle de la rédaction de la lettre, celle de sa première publication dans le *Journal des débats* et enfin celle de son intégration dans le corpus des *Œuvres de Voltaire* par Beuchot. Comment ces affaires sont-elles reprises, mentionnées ou utilisées à chacun de ces moments ?

VOLTAIRE ET LA BARRE : UNE AFFAIRE D'IMAGES

168

Ce n'est pas par esprit de contradiction que nous ne mentionnons ici le chevalier de La Barre que très indirectement : on n'en trouve en réalité presque aucune mention dans les publications autour des années 1800, et c'est donc cette absence qu'il faut chercher à éclairer. Elle est d'ailleurs étonnante, surtout si l'on sait l'importance de cette affaire dans la constitution d'une image de Voltaire qui survit encore aujourd'hui : celle du philosophe, héraut de la tolérance et dénonciateur des injustices. C'est l'image qui est d'ailleurs véhiculée à partir de l'édition de Kehl, ou encore depuis le transfert des cendres de Voltaire au Panthéon en 1791³. On peut alors s'interroger sur ce que la construction et la diffusion de cette image au XIX^e siècle doit au rappel des batailles judiciaires de Voltaire. Elles sont bien érigées en symbole de la victoire de l'esprit philosophique sur le fanatisme qui gangrène jusqu'à l'ordre juridique, mais les affaires Calas, Sirven, La Barre ou Lally sont systématiquement mentionnées de façon conjointe, ce qui a indirectement pour effet de les mettre sur un pied d'égalité, et donc d'en atténuer la portée symbolique.

Les affaires témoignent-elles, autrement dit, d'un engagement républicain avant l'heure de la part de Voltaire ? Du côté des opposants à la Révolution, c'est bien cette perspective politique, à la fois révolutionnaire et républicaine, qui ressort de la mention des affaires judiciaires dans lesquelles Voltaire s'est trouvé impliqué. Ceci expliquerait, alors, pourquoi les discours contre-révolutionnaires qui se développent au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles ne reviennent pratiquement jamais sur ces événements. Il s'agirait de ne pas promouvoir l'image d'un Voltaire vengeur de La Barre, ou sauveur des Calas.

3 Sur le sarcophage de Voltaire il est en effet écrit : « Il vengea Calas, La Barre, Sirven, et Montbailly / Poète, philosophe, historien, il a fait prendre un grand essor / à l'esprit humain, et nous a préparés à devenir libres » (« Récit de la translation des cendres de Voltaire au Panthéon », extrait du *Moniteur* du 13 juillet 1791, cité dans Voltaire, *Œuvres complètes*, Paris, Lefèvre, 1829-1834, 70 vol., t. I, p. 459).

D'ailleurs, une des rares mentions, que l'on trouve dans le *Lycée ou Cours de littérature* de La Harpe, semble confirmer cette idée :

Et comment il [Frédéric II] se moque gaiement des fureurs de Voltaire !
Il fait plus : il lui [D'Alembert] fait sentir très sérieusement, à l'occasion de la déplorable catastrophe du jeune La Barre, que le respect pour la religion est une partie de la police d'un État, et que quiconque viole ce respect doit être puni⁴.

La Harpe est un ancien proche de Voltaire que son emprisonnement sous la Terreur a converti à la Contre-Révolution⁵. Il devient, dès 1794, l'un des plus farouches critiques du patriarche et notamment de l'impiété qu'il professe. Cet extrait de son œuvre permet de dégager une première tendance de la réception de Voltaire au début du XIX^e siècle et des affaires judiciaires dans lesquelles il s'est impliqué. Il est ainsi frappant de constater ce que l'évocation de l'affaire du chevalier de La Barre comporte comme implications politiques : après la Révolution, et surtout depuis la Terreur, il s'agit bien de se positionner pour ou contre la philosophie du XVIII^e siècle. Ce mouvement, qualifié de « contre-révolutionnaire », auquel se joint La Harpe, connaît son apogée avec le tournant du siècle. Voltaire est alors régulièrement pris pour cible, en tant que chef de file du parti philosophique⁶. C'est donc pour ou contre Voltaire qu'il s'agit surtout de se positionner.

La façon pour le moins expéditive avec laquelle on traite l'affaire du chevalier de La Barre semble subordonnée à cette première distinction. Si du côté des ennemis de la Révolution on ne s'appesantit pas sur le sort de La Barre c'est, d'une part, parce que cette affaire est effectivement un événement suffisamment « déplorable » pour ne pas avoir besoin d'y revenir. C'est, d'autre part, en raison de son caractère : il s'agit d'une décision de justice, dont le respect se fonde sur la déférence due aux autorités. À ce titre, elle ne se discute pas. Mais n'est-ce pas sans doute aussi pour ne pas accorder du crédit à Voltaire et à son combat que La Harpe ne s'étend pas davantage sur la référence ? Pour donner du crédit à cette hypothèse, il est intéressant de relever que la lettre adressée par Voltaire à Pasquier, publiée dans le *Journal des débats*, revient essentiellement sur l'affaire Lally, dont on peut penser qu'elle est solidaire de l'affaire La Barre. Elle en représente toutefois une version qui ne prête pas autant à la polémique : si les conséquences des deux procès sont en effet identiques, puisque, dans les deux

4 Jean-François de La Harpe, *Lycée ou Cours de littérature ancienne et moderne*, Paris, H. Agasse, an VII-an XIII [1798-1804], 16 vol., t. XV, p. 124.

5 Voir notamment, à ce sujet, les lignes que Raymond Trousson consacre à Jean-François de La Harpe dans *Visages de Voltaire*, Paris, H. Champion, 2001, p. 73-95.

6 Ce climat reste admirablement bien décrit par Paul Bénichou, *Le Sacre de l'écrivain : 1730-1850*, Paris, José Corti, 1973, tout particulièrement au chapitre IV, « Contre-Révolution et littérature ».

cas, nous assistons à la condamnation à mort d'un innocent prononcée par le juge Pasquier, l'affaire Lally peut être considérée comme moins scandaleuse. Après tout, Lally est un général, irlandais qui plus est, qui a connu une défaite militaire en Inde et qui a, de ce fait, nui aux intérêts français dans les colonies.

LA LETTRE DE VOLTAIRE : UN EXERCICE DE RHÉTORIQUE

170 Dans cette lettre⁷, Voltaire fait des aveux – très vraisemblablement feints – au juge Pasquier : ce n'est pas lui qui serait l'auteur des *Fragments sur l'Inde*, mais le jeune Lally, qui cherche à venger la mémoire de son père. Il s'agit à première vue d'une lettre de Voltaire très classique : on y retrouve plusieurs artifices rhétoriques qui font partie de l'arsenal utilisé par Voltaire dans sa prose épistolaire⁸. D'abord, il insiste sur sa faiblesse, corollaire de sa vieillesse (« yeux de 80 ans » ; « ma vieille raison »). Ensuite, il revient sur cette faiblesse pour diminuer ses torts : « ma vieille raison me fait comprendre que j'aurais dû ne jamais écrire », nous dit-il alors avant de passer aux excuses. Le verbe *avouer* revient certes plusieurs fois, mais chaque fois dans un contexte qui en restreint la portée ainsi que la sincérité⁹. Voltaire n'assume pas non plus, comme à son habitude, la paternité d'un texte polémique et en profite pour formuler une plainte à l'encontre des libraires¹⁰. Enfin, il cherche à établir avec son interlocuteur un rapport de complicité fondé sur l'âge, et ceci afin de formuler une demande, car cette stratégie a un but ! La politesse et le respect excessif visent à attendrir le vieux juge Pasquier. La demande est même formulée comme une supplication (« Je vous demande en grâce de lui pardonner aussi »). On doit encore relever les périphrases utilisées par Voltaire pour parler de Lally et de d'Étallonde, qui deviennent respectivement « le fils du brave, du malheureux, de l'indiscret officier et qui est dans le désespoir le plus juste et le plus pardonnable », et ce « très vertueux ami d'un jeune infortuné » (autrement dit de La Barre, dont c'est la seule évocation...) qui a échappé à la « catastrophe épouvantable de ce jeune ami », aussi « imprudent que vertueux ». Au-delà du style pour le moins alambiqué des descriptions, relevons le fait qu'aucun nom ne soit directement mentionné. C'est la preuve, s'il en fallait une, que le sujet est sensible et qu'il exige de Voltaire une grande prudence.

7 D20305. Le texte ne présentant aucune variante entre Beuchot et Besterman, toutes les citations sont tirées de l'édition de la correspondance procurée par Besterman.

8 Voir Laetitia Saintes, « De la barbarie des robes noires. L'affaire La Barre vue sous l'angle des discours voltairiens », ici-même, p. 29-43.

9 D20305. D'après Besterman, cette lettre est adressée à « Étienne Pasquier », « de Ferney, 20 septembre 1776 ». On y lit ainsi : « Je vous avouerai ingénument », ou encore « Puisque vous m'enhardissez, Monsieur, à vous faire des aveux dont je suis sûr qu'un homme de votre rang et de votre âge n'abusera pas ».

10 « Je vois évidemment que l'avarice de quelques libraires m'a imputé plusieurs ouvrages qui ne sont pas de moi, et a falsifié ceux dont j'ai eu le malheur d'être l'auteur » (*ibid.*).

Cette lettre présente toutefois quelques problèmes. Sa lecture entraîne une étrange impression de confusion. On trouve tout d'abord quelques répétitions, notamment autour de la notion d'aveux. La flatterie ensuite, si elle s'explique en partie par le but visé, semble aussi un peu redondante. En outre, pourquoi Voltaire fait-il référence à sa propre famille à ce moment-là¹¹? Pourquoi ses aveux portent-ils une fois sur Lally, une autre sur le sort de d'Étallonde? Theodore Besterman lui-même doute de l'authenticité de cette lettre : la date de 1776 lui paraît ainsi peu probable. Premièrement, Voltaire n'a pas 80 ans en 1776¹²; deuxièmement, la publication des *Fragments sur l'Inde* date de 1773. Il paraît impensable que Pasquier ait attendu trois ans pour répondre à Voltaire. Besterman formule l'hypothèse que cette lettre soit un assemblage de plusieurs lettres plutôt qu'un faux. Notons qu'il doute tellement de l'authenticité de cette lettre qu'il commet un joli lapsus : la lettre ne peut en réalité être adressée à Étienne Pasquier. Ce respectable magistrat auquel Voltaire consacre sa plus belle plume n'était âgé que de 9 ans en 1776... Le destinataire de la lettre est bien Denis-Louis Pasquier, le grand-père d'Étienne-Denis Pasquier dont nous allons reparler¹³.

UNE POLÉMIQUE BIEN ORCHESTRÉE ?

La publication de la lettre de Voltaire à Pasquier dans le *Journal des débats* du 28 thermidor an IX (16 août 1801) intervient au milieu d'une lettre rédigée et signée par Étienne Pasquier, et adressée, sans autre forme de précision, « au rédacteur ». C'est ce qui explique sans doute le lapsus de Besterman. Reste que cette publication semble bien répondre à une logique d'instrumentalisation des affaires judiciaires du XVIII^e siècle au nom d'une réception orientée de Voltaire : selon qu'on le juge, lui ou sa philosophie, responsable ou non des événements révolutionnaires et de la Terreur. Le domaine de la réception politique de Voltaire croise ici celui de sa réception médiatique. Le pouvoir de la presse, et en particulier celui des journaux, vite imprimés et rapidement diffusables, tout comme leur rôle pour façonner l'opinion publique ou soutenir un régime politique, sont en effet parfaitement compris par les différents partis

11 « Ma famille, Monsieur, qui a eu l'honneur de jouir souvent de votre société, m'a appris ce qu'on doit à votre mérite personnel, à votre éloquence et à la bonté réelle de votre caractère » (*ibid.*).

12 Voltaire utilise l'expression « Mes yeux de quatre-vingts ans », alors qu'il est âgé de 82 ans en 1776. Ce détail reste anecdotique, sauf si l'on considère que Voltaire n'a, d'une manière générale, pas tendance à se rajeunir, et qu'il n'a surtout pas intérêt à le faire dans un texte de ce type, où la mention de l'âge fait partie du jeu rhétorique.

13 Ce que confirme J.-B.-P. Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, *op. cit.*, p. 104-106, et ce qu'indique surtout, de toute évidence, la structure de l'article du *Journal des débats* du 26 thermidor an IX.

du début du XIX^e siècle¹⁴. Ce n'est donc pas un hasard si la lettre de Voltaire à Pasquier apparaît dans l'un des titres les plus vendus de l'époque : le *Journal des débats*.

Il faut ici rappeler en quelques mots l'histoire du *Journal des débats* et préciser sa ligne éditoriale¹⁵. Fondé le 30 août 1789 par un certain Gaultier de Biauzat, avocat au barreau de Clermont, le journal, qui s'appelle alors *Journal des débats et des décrets*, est une publication d'obédience monarchiste et constitutionnelle qui défend Louis XVI, mais qui se donne pour mission de transcrire fidèlement les débats de l'Assemblée nationale pour en rendre compte en Auvergne¹⁶. Repris par l'imprimeur Baudouin en 1791, il passe en 1800 aux mains des frères Bertin, anciens rédacteurs de *L'Éclair*, journal antijacobin poursuivi sous le Directoire, puis interdit par Bonaparte sous le Consulat. Le *Journal des débats* rassemblerait un public composé d'ecclésiastiques et de tous les mécontents du régime¹⁷. Malgré les suspicions dont elle fait l'objet ainsi que les poursuites que subissent ses rédacteurs, les frères Bertin, à cause de leurs opinions, la feuille conserve une ligne favorable à la monarchie constitutionnelle sans pour autant être interdite¹⁸.

Cependant, certains des collaborateurs n'hésitent pas à se montrer plus virulents. C'est notamment le cas de Julien Louis Geoffroy (1743-1814), fervent opposant de la philosophie des Lumières et antivoltairien notoire¹⁹. Geoffroy s'occupe

172

14 Voir à ce sujet André Cabanis, *La Presse sous le Consulat et l'Empire (1799-1814)*, Paris, Société des études robespierristes, 1975.

15 Cf. *Livre du centenaire du « Journal des débats » : 1789-1889*, Paris, Plon, 1889 (ouvrage inscrit explicitement dans la lignée de la tradition républicaine née de la Révolution) ; Alfred Nettement, *Histoire politique, anecdotique et littéraire du « Journal des débats »*, Paris, Aux bureaux de *L'Écho de France*, 1838, 2 vol. (par un journaliste royaliste et antirévolutionnaire).

16 C'est l'origine que lui donne le *Livre du centenaire du « Journal des débats »*, *op. cit.*, p. 1. La ligne du journal est à l'origine « nettement constitutionnel[le] et monarchique » (p. 7). De façon significative, Alfred Nettement (*Histoire politique, anecdotique et littéraire du « Journal des débats »*, *op. cit.*, t. 1, p. 83) situe l'origine du *Journal des débats* au moment de son rachat par les frères Bertin, et dans une perspective clairement contre-révolutionnaire : « Ce fut dans ces circonstances et après ces grands renversements, qu'une voix amie conseilla aux propriétaires du *Journal des débats* de se faire les organes d'une réaction chrétienne, et d'imprimer à leur feuille cette couleur religieuse que l'on ne trouvait plus nulle part. »

17 Voir Jean-Luc Chappey, « Pierre-Louis Roederer et la presse sous le Directoire et le Consulat : l'opinion publique et les enjeux d'une politique éditoriale », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 334-1 (2003), p. 1-21 : d'après Roederer lui-même, « le *Moniteur* est le journal des fonctionnaires publics ; le *Journal des débats* est celui des ecclésiastiques et des mécontents sans état ; le *Journal de Paris* est celui des notaires et des cafés, le *Courrier des spectacles*, celui des gens de théâtre » (p. 16).

18 Napoléon modifie le régime de surveillance de la presse : il met en place un système de censure préventive et, pour en garantir l'efficacité, il limite le nombre des journaux à 13 titres autorisés. C'est à la police, dirigée par Fouché, de surveiller le contenu des journaux (voir l'« Arrêté des Consuls » du 27 nivôse an VIII [17 janvier 1800]).

19 Voir R. Trousson, *Visages de Voltaire*, *op. cit.*, p. 95 : « Irréductible ennemi de Voltaire et des philosophes, ces « ingrats qui déchiraient la main qui les nourrissait », Julien-Louis Geoffroy, fils d'un marchand et perruquier, est né à Rennes, comme Fréron et l'abbé Royou, en 1743. »

notamment de la rubrique du « feuilleton »²⁰, encadré qui occupe le quart inférieur du *Journal des débats*. C'est là où, entre annonces de théâtre, critiques littéraires et extraits de parutions, il règle discrètement – censure oblige – ses comptes avec ses ennemis philosophes. C'est là qu'est publiée, pour la première fois, la lettre de Voltaire à Pasquier. C'est donc à Geoffroy, ennemi de Voltaire, que l'on doit la parution de cet inédit, lorsque l'auteur du « feuilleton » choisit de publier un extrait sulfureux de la *Correspondance littéraire* de La Harpe adressée à Schouvalov²¹, alors en cours de publication chez Migneret et Lenormant, également imprimeurs du *Journal des débats*. Cet extrait sans doute soigneusement sélectionné par le rédacteur Geoffroy entre parfaitement dans la catégorie des discours antivoltairiens. Il mérite, au moins à ce titre, qu'on s'y arrête. Le passage publié fait la part belle au *topos* de la mort indigne du philosophe. Il met en scène les derniers jours d'un Voltaire drogué, incohérent, responsable de sa propre mort tant par son imprudence que par ses excès de café et d'opium. Le patriarche mourant est en outre présenté comme agressif et rancunier, ainsi qu'en témoigne ce dernier éclair de vie qui le saisit et que décrit La Harpe :

Variété – Détails sur la mort de Voltaire – Son Testament

[...] La veille du jour où il expira, il sembla retrouver un instant sa raison et sa force, et voici à quelle occasion. Le Conseil du roi venait de revoir le procès du malheureux Lally, condamné il y a quinze ans, par le parlement de Paris, à être décapité. Quoique Lally fût un homme odieux, son arrêt blessait évidemment toutes formes de la justice : cet arrêt portait une peine capitale, sans énoncer un seul fait capital. Cette condamnation arbitraire qui fait honte à notre jurisprudence, avait frappé tous les gens sages et éclairés ; M. de Voltaire avait écrit sur ce sujet. Un fils de M. de Lally avait demandé justice et l'obtint enfin. L'arrêt fut cassé, et l'on statua que le procès serait revu par un tribunal de maréchaux de France et de conseillers d'État. Cette nouvelle ranima M. de Voltaire agonisant, il dicta une lettre de trois lignes pour le fils de M. de Lally, et fit attacher à sa tapisserie un papier sur lequel il fit écrire : *Le 26 mai, l'assassinat juridique commis par Pasquier (conseiller au Parlement) en la personne de Lally, a été vengé par le Conseil du roi. Ce fut là son dernier effort*²².

²⁰ Livre du centenaire du « *Journal des débats* », *op. cit.*, p. 582 : « Le feuilleton du *Journal des débats*, grâce aux articles de Geoffroy, obtint à cette époque une vogue considérable, qui ne fit que s'accroître sous l'Empire. Des idées de restauration fermentaient alors dans tous les esprits. Aussi se passionna-t-on pour ces batailles littéraires qu'engagea l'abbé Geoffroy contre tout ce qui se rattachait de près ou de loin à l'esprit révolutionnaire, à la philosophie du dix-huitième siècle. »

²¹ Jean-François de La Harpe, *Correspondance littéraire adressée à son altesse impériale M. le Grand-Duc aujourd'hui Empereur de Russie et à M. le Comte André Schowalow, chambellan de l'impératrice Catherine II, depuis 1774 jusqu'à 1789*, Paris, Migneret, an IX [1801].

²² *Journal des débats*, 25 thermidor an IX (13 août 1801), p. 2-3.

La description de l'affaire Lally présentée ici fait écho à celle que La Harpe donnait déjà de l'affaire La Barre dans sa *Correspondance littéraire*. Il s'agit également pour l'auteur de ne pas polémiquer à ce sujet : La Harpe se range derrière la décision de justice. Surtout, il amoindrit clairement le rôle joué par Voltaire dans la décision : s'il n'est plus le seul à s'être battu contre cette injustice, alors on ne peut plus lui attribuer le mérite de la réhabilitation. Si tous les gens sages, y compris dans le camp des royalistes, s'accordent sur le caractère arbitraire de la condamnation de Lally, la révision du procès ne peut plus être revendiquée comme un exemple des bienfaits du grand homme. On voit bien le sens de l'attaque de La Harpe.

174 D'ailleurs, cette histoire de papier accroché à la tapisserie n'est-elle pas de son invention ? Dans tous les cas, les mots qu'il choisit pour décrire ces « trois lignes pour le fils de M. de Lally » répondent directement à la version jusque-là officielle que l'on retrouve dans la *Correspondance* de l'édition de Kehl. Il s'agit même de la dernière lettre écrite de la main du patriarche et qui déclare : « Le mourant ressuscite en apprenant cette grande nouvelle ; il embrasse bien tendrement M. de Lally ; il voit que le roi est le défenseur de la justice ; il mourra content²³. » En terminant la *Correspondance* par cette lettre au jeune Lally, les éditeurs de Kehl parviennent à donner l'image d'un Voltaire qui meurt apaisé et respectueux envers l'autorité royale. La Harpe substitue à cette fin heureuse sa propre description et dresse un portrait parallèle bien sombre : l'hommage au roi disparaît et se voit remplacé par une accusation envers l'un de ses conseillers, le fameux Pasquier. Quant à Voltaire, il n'est plus « content » et n'obéit plus à un noble sentiment, lui qui réagit par esprit de vengeance, dans un réflexe de rage.

Le motif de la mort de Voltaire, lié ici à celui des derniers mots du patriarche, s'inscrit donc bien dans le débat qui entoure la réception de Voltaire. Ce n'est pas un hasard si l'auteur du « feuilleton » cite précisément ces mots de l'ouvrage de La Harpe : l'image de Voltaire dessinée par l'ancien ami du patriarche permet à la fois de le détacher de son rôle d'exception dans la dénonciation des injustices commises par Pasquier et de le rendre *a fortiori* ridicule en pointant du doigt tant sa folie, qu'elle soit innée ou causée par ses excès de médicaments dont il abuse depuis longtemps, que l'esprit de rancune qui seul semble animer ses derniers jours.

Nous pourrions en rester là, sauf que la publication de ce passage du livre de La Harpe ne va pas demeurer sans suite. Elle va susciter la réaction indignée du petit-fils de Denis Pasquier. Étienne Pasquier (1767-1862), baron puis duc, est un personnage politique dont l'influence croît au cours du premier tiers du XIX^e siècle, jusqu'à la monarchie de Juillet à laquelle il se rallie et sous laquelle

23 Voltaire au chevalier Trophime Gérard de Lally-Tolendal, 26 mai [1778], D21213.

il devient président de la Chambre des pairs²⁴. Mécontent de voir son aïeul mentionné de façon explicite et dans un épisode d'aussi triste mémoire, il répond immédiatement au rédacteur *Journal des débats* dans une lettre indignée. Cette lettre est publiée dès le 28 thermidor, soit trois jours après la diffusion du texte de La Harpe :

Citoyen,

Puisque vous avez jugé à propos d'imprimer dans votre journal l'article de la Correspondance de M. de Laharpe, relatif à la mort de Voltaire, sans doute vous ne refuserez pas d'y insérer aussi une lettre de Voltaire lui-même, qui servira de réponse à cet article, en ce qui concerne mon aïeul²⁵.

On peut se demander ce qui pousse le petit-fils de Pasquier à prendre la plume : souhaite-t-il réellement défendre son aïeul comme il l'affirme ? ou obéit-il aussi à des motifs plus personnels ? En 1801 en effet, il cherche à se faire un prénom en politique. Il s'attirera d'ailleurs l'amitié de Cambacérès qui lui offrira sa protection²⁶. Commençons par relever que cet épisode l'a visiblement marqué, si l'on en croit le récit qu'il en donne :

Parmi les affaires dans lesquelles mon grand-père eut un rôle important, deux surtout lui avaient été pénibles, celle de M. de Lally, dont il fut le rapporteur, et celle de Labarre, relative à un sacrilège commis à Abbeville. Quelque violentes qu'aient été les critiques soulevées par les deux arrêts rendus, il s'était fait une loi de n'y pas répondre, respectant les sentiments qui inspiraient les efforts du fils de M. de Lally, pour obtenir la cassation du jugement qui condamnait son père. Une fois seulement, poussé à bout par les diatribes de M. de Voltaire, il lui écrivit pour se plaindre de l'injustice de ses procédés. J'ai retrouvé dans ses papiers, après sa mort, la réponse de Voltaire, elle est encore entre mes mains²⁷.

On peut alors se demander si cette réaction n'est pas une réaction d'orgueil, dans laquelle il cherche à rappeler que la famille Pasquier a poussé le grand Voltaire à prendre sa plus belle plume pour formuler de plates excuses ainsi qu'une requête au vieux juge. Il reviendra d'ailleurs lui-même plus tard, dans ses *Mémoires*, sur cette lettre de Voltaire à son aïeul en la décrivant comme une lettre « d'excuses²⁸ ». Ou bien cette réaction trahit-elle la crainte de l'ambitieux qui redoute de voir son ascension politique freinée par le rappel des polémiques

24 Voir Étienne-Denis Pasquier, *Mémoires du chancelier Pasquier. Histoire de mon temps*, Paris, Plon, 1893, 3 vol.

25 *Journal des débats*, 28 thermidor an IX (16 août 1801), p. 2.

26 Voir É.-D. Pasquier, *Mémoires du chancelier Pasquier, op. cit.*, t. I, chap. IX.

27 *Ibid.*, t. I, p. 12.

28 Il parle en effet d'une « lettre (inédite) d'excuses de Voltaire » (*ibid.*, t. I, p. 527).

qui ont entouré les jugements pour le moins discutables de son aïeul? C'est en tout cas l'indignation qui prime dans la lettre qu'il adresse au rédacteur du *Journal des débats* :

J'ignore ce qui a pu porter M. de Laharpe à mêler des faits aussi odieux que ceux qu'il rapporte, et aussi hasardés, dans une correspondance qu'il intitule *Littéraire*. L'indiscrétion coupable avec laquelle il se permet de rappeler des souvenirs que de si longues années, et tant de malheurs plus récents avaient pu effacer de la mémoire, de rouvrir des blessures que l'on pouvait croire cicatrisées, cette indiscrétion seule a pu me porter à repousser enfin une attaque aussi inconsidérée, et à laquelle je devais si peu m'attendre²⁹.

176 La démarche d'Étienne Pasquier est sans doute motivée par plusieurs des raisons évoquées précédemment, comme en témoigne la lettre qu'il adresse au journal. Reste que si sa démarche est compréhensible, qu'en est-il de la volonté de Geoffroy de rendre cette pièce publique? Ce dernier reste, rappelons-le, celui qui publie en premier la lettre de Voltaire à Pasquier, puisque c'est bien lui le rédacteur du «feuilleton» du *Journal des débats*. En réalité, aussi louable que puisse être l'intention d'Étienne Pasquier lorsqu'il transmet aux rédacteurs du *Journal des débats* la lettre que Voltaire a écrite à son grand-père, ne sert-il pas surtout les intérêts d'une presse aux tendances ouvertement antivoltairiennes? Il termine ainsi son propre commentaire par une fanfaronnade («Qu'on juge maintenant entre Voltaire et mon aïeul³⁰!») qui laisse le lecteur dans le doute. Le rappel de la dignité du magistrat, dont son petit-fils relève le «courageux mépris qu'il eut toujours pour la calomnie», et qui a pour principe de ne jamais «user de ce qui lui avait été écrit dans le silence du cabinet»³¹, viendrait alors s'opposer frontalement aux écarts de langage que commet Voltaire envers ses nombreuses têtes de turcs, dont fait partie le juge Pasquier, popularisé en bœuf-tigre depuis la publication de la *Correspondance* du patriarche. La lettre toute mielleuse de Voltaire serait alors, pour ses détracteurs, avant tout un exemple flagrant de l'hypocrisie du philosophe de Ferney.

L'INTÉGRATION DE LA LETTRE AUX ŒUVRES : BEUCHOT ET LA MONARCHIE DE JUILLET

Que la révélation faite par Étienne Pasquier de l'existence d'une lettre d'aveux écrite par Voltaire à son aïeul ait d'abord eu pour but de faire l'apologie du juge, cela importe finalement peu. Le propos se trouve en effet happé par le contexte

²⁹ *Journal des débats*, 28 thermidor an IX (16 août 1801), p. 2.

³⁰ *Ibid.*, p. 4.

³¹ *Ibid.*, p. 2.

polémique dans lequel il s'inscrit. La lettre à Pasquier se voit ramenée à l'état d'anecdote, laquelle, publiée dans le contexte éditorial propre au *Journal des débats*, prend une dimension politique. Elle s'intègre parmi les nombreuses pièces à conviction qui composent le dossier des détracteurs de Voltaire. On assiste bien à un détournement du discours sur l'affaire La Barre vers une critique de Voltaire et de la philosophie des Lumières. D'ailleurs, l'affaire de la lettre ne va pas plus loin que la réponse donnée par Étienne Pasquier. Il faut même attendre plus de trente ans pour voir ressortir cette lettre, au moment où Beuchot la retrouve et décide de l'inclure dans son édition des *Cœuvres de Voltaire*. C'est ce que dit Beuchot dans une lettre à ce même Étienne Pasquier, le 19 février 1834 :

Je comprends dans mon édition de V. que je suis sur le point de terminer la lettre à M. votre aïeul qui a échappé aux recherches de tous mes prédécesseurs. J'y ai conformément au plan de mon édition ajouté quelques notes ; vous êtes nommé dans la première. Je n'y vois aucun inconvénient, mais cela ne me suffit pas. Il faut que vous n'en aperceviez vous-même aucun³².

Si l'on peut se demander pourquoi aucun éditeur de Voltaire n'a trouvé ni publié cette lettre, pourtant parue dans l'un des journaux les plus lus du début du XIX^e siècle – serait-ce une preuve de plus des doutes quant à son authenticité? –, on ne doit pas oublier que la législation en matière de droit d'auteur a aussi pu pousser Beuchot, même dans le doute, à intégrer dans son édition un inédit et à le mentionner comme tel afin d'en conserver la propriété. Reste que ce qui est avant tout remarquable, c'est la différence de climat qui entoure cette seconde publication en 1834. Certes, Beuchot ne commet pas la même méprise que jadis Geoffroy dans le *Journal des débats*, puisqu'il demande la permission à Pasquier de publier la lettre de son aïeul. Signe sans doute également que les débats politiques se sont apaisés sous la monarchie de Juillet, Étienne Pasquier accepte immédiatement que la « lettre à M. Pasquier » intègre la collection des *Cœuvres de Voltaire* que prépare Beuchot. D'ailleurs, les notes ajoutées par Beuchot restent, comme à son habitude, de nature explicative et ne soulèvent pas de débats³³. La publication de cette lettre dans un projet éditorial qui se veut le moins polémique possible est alors sans doute autant un signe du travail de Beuchot que d'une stabilité politique retrouvée.

³² Lettre autographe signée de Beuchot à Étienne Pasquier, 19 février 1834 ; collection privée.

³³ Rappelons ici un élément essentiel de la philosophie éditoriale prônée par Beuchot : la sobriété revendiquée de ses annotations. Il affirme se « borner à des notes historiques ou bibliographiques, explicatives de passages devenus obscurs » (Lettre de Beuchot à Cayrol, 16 septembre 1828 ; Institut et Musée Voltaire, MS 34-24). Dans le cas de cette lettre, outre les noms des victimes et certaines circonstances qu'il rappelle, Beuchot s'attarde avant tout sur la genèse éditoriale de la lettre, en prenant bien soin de mentionner que « cette lettre n'avait été recueillie par aucun éditeur ».

La publication de ce qui relève des affaires judiciaires, prises dans leur globalité, tout comme le discours que l'on construit autour d'elles, témoignent ainsi autant de la santé d'un climat politique que de la réception de Voltaire qu'on y observe. Ici, c'est tout d'abord l'absence du chevalier de La Barre qui nous étonne, autant en 1801 qu'en 1834. Cette absence trouve en 1801 une première explication dans le climat contre-révolutionnaire, qui voit se développer un discours qui tend à souligner l'influence néfaste de Voltaire et à le présenter comme responsable de la Terreur. Il s'agit généralement d'amoindrir ce qui fait sa gloire. C'est le cas de son rôle de sauveur des Calas ou de défenseur de La Barre et de d'Étallonde, images abondamment reprises par les défenseurs du patriarche depuis sa mort. Puisque l'on ne peut en parler sans faire l'éloge de Voltaire, autant aborder ces affaires de façon laconique, comme La Harpe, ou même plus sûrement n'en rien dire. Enfin, il ne faudrait pas oublier qu'en 1801, des problèmes plus urgents se posent que celui de rejurer La Barre. Reste que c'est bien la réception de Voltaire qui est ici au centre du problème : le récit fait par La Harpe de la mort de Voltaire montre d'ailleurs bien à quel point cette image n'est pas fixée de façon définitive. Les journaux représentent alors un moyen efficace pour orienter cette réception et modeler le rapport à Voltaire. Dans ce cadre, la publication de la lettre de Voltaire à Pasquier, seul témoignage d'un rapport direct entre le philosophe et le juge de La Barre, dans une publication adressée au lectorat monarchiste comme l'est le *Journal des débats*, ne peut en définitive être qu'une forme de provocation. Ce d'autant plus qu'elle apparaît dans le « feuillet », espace réservé à l'un des antivoltairiens les plus virulents du début du XIX^e siècle, Geoffroy. C'est tout le contraire pour la seconde publication, en 1834, dans l'édition de Beuchot. La Barre n'est alors plus un objet de débats. C'est du moins ce que tend à indiquer le besoin éprouvé par Beuchot de rappeler, dans l'annotation de la lettre, les noms des protagonistes suggérés dans la « Lettre à Pasquier ». Signe que le temps fait son œuvre et que ces affaires sont avant tout celles d'un XVIII^e siècle révolu, elles perdent évidemment de leur vigueur, surtout dans un climat politique enfin apaisé. Voltaire ne se distingue ici plus pour ce qu'il soulève comme polémiques, il accède même, avec Beuchot, à une dimension historique – oserait-on dire mémorielle ?